

ANNEXE 5



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
LE PREFET DES ALPES-MARITIMES**

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ECOLE DE CONDUITE REMBRANDT

47 bis, rue Barberis

06300 NICE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 13 septembre 2018 jusqu'au 12 septembre 2021

Pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Serge CASTEL

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr